

Compte-rendu de la réunion technique du jeudi 18 avril 2024

Présents : Annick E., Bernadette T., Chantal M., Claire G., Delphine, Elisabeth, Juliette, Loïc, Marie-France, Rosemary, Véronique, Dominique, Martine.

Excusés : Annick R., Jean-Jacques, Jean-Luc, Marie-Claude, Marie-Hélène, Monique, Pierre, Sophie, Stéphane

- **Permanence courrier du mercredi matin 10h-12h** qui a repris grâce à l'embauche de Guennët

2 personnes présentes lors de cette permanence : Guennët (généralement) + 1 bénévole

Pour plus de lisibilité sur sa présence (et donc ses éventuelles absences), bien que salariée, Guennët s'inscrit sur le framadata des bénévoles.

- **Petit point info sur l'embauche de Guennët Gezahegn** (à retrouver aussi dans Asti *info*)

Guennët est embauchée depuis début avril pour un an, à mi-temps, en qualité d'assistante pour les secteurs domiciliation et juridique.

Elle est présente le lundi, mardi et mercredi matin

En septembre elle démarrera un DU sur le droit des étrangers qui se déroulera 1 mardi/2

Son adresse mail : assistante@asti14.org

- **Fonctionnement de l'Asti lors des prochaines semaines avec jours fériés**

Asti fermée les 1,8,9 et 20 mai

Asti ouverte le vendredi 10 mai

Les permanences santé du mercredi ne peuvent être déplacées faute de bureau disponible le mardi.

Si urgence : Adresser la personne vers les centres de Sécurité Sociale

Si la personne a besoin d'aide pour monter son dossier, on peut l'aider à prendre un RDV en appelant avec elle le 36 46.

Cette information sera relayée par Bernadette dans le cahier des messages.

Lundi de pentecôte (20 mai),

comme pour le lundi de Pâques, la permanence juridique sera déplacée au mardi 21 mai matin.

Le mardi 21 mai après-midi, une permanence sera tenue pour le courrier ET l'aide alimentaire mais pas pour les nouvelles domiciliations.

- **Passage des coursiers d'huissier**

Que faire lors du passage des coursiers d'huissier qui ont un document à remettre à une personne domiciliée ?

2 possibilités pour la personne d'accueil :

- Ne pas prendre les documents mais seulement l'avis de passage. La personne domiciliée devra, une fois avertie par l'avis de passage, se rendre chez l'huissier si elle souhaite récupérer les documents qui lui sont adressés.
- Prendre les documents en donnant son identité et en signant le registre du coursier. Ces documents sont ensuite remis à la personne domiciliée comme le reste du courrier.

Jusqu'ici, chaque personne d'accueil fait ce qui lui semble le plus judicieux ; la question posée à la réunion est donc de se mettre d'accord sur une conduite à tenir plus uniformisée.

Elisabeth a fait des recherches en amont de la réunion sur Légifrance. Selon cette source, toute personne au domicile ou sur le lieu de résidence peut accepter, s'il le souhaite, de prendre les

documents en donnant son identité.

Selon cette même source, le dépôt de l'avis de passage commence à faire courir un délai de 3 mois avant destruction des documents si personne n'est venu les chercher.

Un problème de confidentialité est remonté par plusieurs accueillants : les documents remis par l'huissier ne sont pas toujours sous pli ce qui donne libre accès aux informations contenues.

Le débat lors de la réunion nous amènerait davantage à décider d'accepter de prendre les documents **mais** afin d'être sûr que cela ne nuise pas aux personnes domiciliées (en regard notamment des histoires de délais qui commencent ou non à courir), la décision est prise de prendre conseil auprès d'Elise et de différer à la prochaine réunion notre verdict.

- **Les procurations**

Soit les personnes ont sur elle un papier signé

Soit cela peut être renseigné directement sur Domifa.

Juliette nous partage sa manière de faire :

elle fait remplir le contrat papier

puis, une fois qu'il lui est montré signé, elle le rentre sur Domifa.

- **Affichage des infos à l'entrée**

La question transmise à la réunion : Y a-t-il trop d'informations affichées à l'entrée ?

La question ne suscite pas vraiment le débat ; peu de personnes présentes à la réunion apportent des arguments en défaveur de cet accrochage ; un avis favorable est apporté sur la possibilité pour les accueillants d'y trouver de nombreuses informations.

Juliette se demande si un grand tableau en liège accroché sur le mur de l'accueil pourrait faciliter l'accrochage et le décrochage proprement des affiches. (Peut-être prendre un panneau de liège qui se situerait sur le palier du 1er étage?)

- **Appel de la coordinatrice prévention vaccinale du CHU**

Monique, absente ce jour, a transmis avoir reçu lundi matin l'appel de la coordinatrice prévention vaccinale du CHU.

La question soulevée par les bénévoles présents lors de la réunion est ; qu'est ce qui est fait ou peut être prévu pour les ressortissants de l'Asti, à savoir des bénéficiaires de l'AME et non du régime général ?

Delphine propose de voir avec Monique pour prendre contact avec eux et avoir davantage d'informations à partager.

- **Information sur des outils de traduction**

Demande a été faite à Juliette qu'elle puisse partager les outils de traduction qu'elle juge efficaces et assez intuitifs. Voici quelques logiciels sur internet qu'elle nous conseille :

-Pour les traductions en anglais : <https://www.linguee.fr/> (texte / mot / correction de syntaxe)

-Pour les modifications, séparations (et j'en passe) de PDF : <https://www.ilovepdf.com/>

-Pour la traduction instantanée : <https://lens.google/intl/fr/> (application mobile)

-Pour la création de visuels : <https://www.canva.com/>

Juliette propose de se rendre aussi disponible que possible pour montrer aux gens leurs fonctionnements directement sur un ordi.

- **Points divers**

Demande d'investissements dans des sacs poubelle

Y a-t-il une réunion de prévue entre les bénévoles de l'accueil du lundi matin comme annoncé précédemment ? Non, pas pour l'instant

Echanges autour de la fermeture de la Feuilleraie.

Fermée par le préfet après sommation il y a quelque temps de faire des travaux.

Petit mémo aide alimentaire : bien penser à mettre toute la famille sur les fiches d'aide alimentaire (par exemple le conjoint lui aussi domicilié à l'Asti et qui n'apparaît donc pas automatiquement sur la feuille ou les enfants qui ne sont rattachés qu'à un seul de leur parent sur le dossier Domifa). Ce rajout peut être fait sur l'ordinateur une fois la feuille téléchargée avant impression ou à la main après impression.

- **Sortez vos agendas !**

Dimanche 26 mai : Fête des cultures (ex fête des communautés à HSC). L'Asti y participe

Samedi 8 juin : AG de l'Asti à la grâce de Dieu (lieu précis sera communiqué ultérieurement)
suivie d'un repas où chacun amène de quoi partager et ses couverts

Le projet associatif, travaillé suite au séminaire gouvernance, sera envoyé aux adhérents en amont de l'AG

Samedi 7 septembre : Place aux assos à Caen, l'Asti y participera à nouveau

Pour de nouvelles aventures...

Prochaine réunion technique Jeudi 23 mai 12h30

Elisabeth propose lors de cette prochaine réunion de partager les écrits du rapport d'activité.

Delphine Michon